



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 3016-2025-01

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le règlement de zonage (3016).

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Colomban, tenue le 08 avril 2025, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant :
 - ✓ *Règlement numéro 3016-2025-01 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 3016.*
1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 mai 2025, à 17h00 au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 1A1 et elle sera également diffusée sur la page Facebook de la Ville. L'objet de cette assemblée est d'expliquer le règlement 3016-2025-01. Essentiellement, il s'agit de redéfinir les limites des secteurs assujettis au présent règlement. Au cours de cette assemblée présidée par le maire, ce dernier et le chargé de projet à la réglementation et au plan d'urbanisme, ou toute personne désignée par lui, expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Ce projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux administratifs de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet de la ville au www.st-colomban.qc.ca.
3. Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
4. Ce projet de règlement vise les zones identifiées au plan joint avec le présent avis.

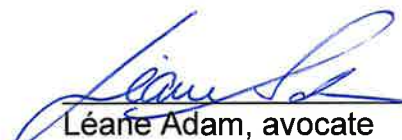
DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE SIXIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.


Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 6 mai 2025 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6^e jour de mai de l'an deux mille vingt-cinq.


Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

Secteur PIIA

